

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.12.2014

Numéro de version 3

Révision: 09.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **WHITE SPIRIT**
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

Code du produit: 0119
 Numéro CE: 919-446-0
 Numéro d'enregistrement: 01-2119458049-33-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.
Solvants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Société CHARBONNEAUX BRABANT TEL: 03-26-49-58-70
 Société P. BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société FLOURENT BRABANT TEL: 03-20-41-28-05
 Société BRABANT CHIMIE TEL: 02-38-87-81-75
 Société HAUGUEL Saint Ouen TEL: 01-30-37-00-04
 Société HAUGUEL Gonfreville TEL: 02-32-79-55-00

Service chargé des renseignements: Service Sécurité de la société CHARBONNEAUX BRABANT
 5 rue de Valmy - Z.I. Port Sec - BP 341
 51062 REIMS CEDEX
 Tel: 03 26 49 58 70
 Courriel: chimie@charbonneaux.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
 SAMU : 15
 POMPIERS: 18
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
 Emergency Number 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



N; Dangereux pour l'environnement

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 1)

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.



- Mention d'avertissement
- Mentions de danger

Danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Lire l'étiquette avant utilisation.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P331 NE PAS faire vomir.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Indications complémentaires:
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
- vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

- No CAS Désignation
- Code(s) d'identification
- Numéro CE:
- Indications complémentaires:
- SVHC

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques, cycliques et aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C9-C12 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 220 °C. La teneur en aromatiques est comprise entre 2% et 25%.

Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

919-446-0

La définition Européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006/EC (REACH).

CAS de référence: 64742-82-1

Teneur en aromatiques totaux : 15-20% néant

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:
- Après inhalation:
- Après contact avec la peau:
- Après contact avec les yeux:

Amener les sujets à l'air frais.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Contactez le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.

En cas d'inconscience, couchez et transportez la personne en position latérale stable.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste

Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

(suite page 3)

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%).

· Après ingestion:

(suite de la page 2)
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Migraine
Nausées

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de traitement spécifique requis.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter le contact avec la peau et les yeux
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Utiliser du matériel antidéflagrant

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)
Si possible, utiliser un système de transfert clos.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
Les réservoirs de stockage doivent avoir une liaison équipotentielle électrique et une mise à la terre.

· Indications concernant le stockage commun:

Prévoir une cuvette de rétention
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 3)

- Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

VLE (France) Valeur momentanée: 1500 mg/m³
Vapeurs C6-C12

VME (France) Valeur momentanée: 1000 mg/m³
Vapeurs C6-C12

· DNEL

DNEL (CONSOMMATEURS)
Dermal - long term, systemic effect : 26mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect : 71mg/m³/24h
Oral - long term, systemic effect : 26mg/kg bw/day
(TRAVAILLEURS)
Dermal - long term, systemic effect : 44mg/kg bw/day
Inhalation - long term, systemic effect : 330mg/m³/8h

- PNEC Information non disponible
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Filtre combiné adéquat par exemple ABEK- P2
- Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives...).

Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
Gants en PVA
Caoutchouc fluoré (Viton)
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,45
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 480min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
- Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

FR
(suite page 5)

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 4)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Information non disponible

· valeur du pH: Non applicable.

· Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	150-250 °C

· Point d'éclair: 40 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'auto-inflammation: >230 °C

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	0,7 Vol %
Supérieure:	7 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: <5 hPa

· Densité:

Masse volumique à 20 °C:	774-795 kg/m ³
--------------------------	---------------------------

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Insoluble

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C:	0,95 mm ² /s
----------------------	-------------------------

· **9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· VOC (selon Directive 1999/13/CE): Le produit est considéré comme COV selon cette directive.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

· **10.2 Stabilité chimique**

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.4 Conditions à éviter**

Chaleur / source de chaleur
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Acides forts
Les agents oxydants

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:** La combustion génère des oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë:**

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	LD50	>15000 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique	LD50	>3400 (24h) mg/kg (RAT)
Inhalatoire	LC50	>13100 (4h) mg/m3 (RAT) (OECD 403)

· Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
· Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Effet primaire d'irritation:**

· Corrosion cutanée / irritation cutanée: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
· Lésions oculaires graves / irritation oculaire: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· **Sensibilisation:**

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Pas d'effet sensibilisant connu.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):**

· après une exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· après une exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· **Toxicité par aspiration:** Le fluide peut pénétrer dans les poumons et occasionner des lésions (pneumonie chimique, potentiellement mortelle).

(suite page 6)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 5)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):

· Cancérogénicité:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

· Mutagénicité sur les cellules germinales:

Le potentiel mutagène de la substance a été largement étudié dans une série d'études in-vivo et in-vitro. Toxicité génétique: négative.

· Toxique pour la reproduction:

Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis. Les études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez le rat.

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EL50	10-22mg/l, 48h mg/l (DAPHNIES) (OECD 202) <i>Daphnia magna</i>
EbL50	4,6-10, 72h mg/l (ALGUES) (OECD 201) <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>
ErL50	4, 1mg/l (72h) mg/l (ALGUES) (OECD 201) <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>
LL50	10-30mg/l, 96h mg/l (POISSONS) (OECD 203) <i>Oncorhynchus mykiss</i>
NOELR	0,76mg/l (72h) mg/l (ALGUES) (OECD 201) <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> - growth rate - biomass 0,28mg/l, 21d mg/l (DAPHNIES) (OECD 211) <i>Daphnia magna</i> 0,13mg/l, 28d mg/l (POISSONS) (QSAR Petrotox) <i>Oncorhynchus mykiss</i>

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodegradabilité	28jours, 75% % (-) (OECD 301F) Facilement biodegradable
------------------	--

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Valeur DCO:

Information non disponible

· Valeur DBO5:

Information non disponible

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Toxique pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8. Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

*Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballages vides.
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchet ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.*

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1300

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1300 SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

· IMDG, IATA

TURPENTINE SUBSTITUTE

(suite page 7)

FR

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 6)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
· Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· Marquage spécial (ADR): Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide

· Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 30

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR
· Quantités limitées (LQ) 5L
· Quantités exceptées (EQ) Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport 3
· Code de restriction en tunnels D/E

· IMDG
· Limited quantities (LQ) 5L
· Excepted quantities (EQ) Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN1300, SUCCÉDANÉ D'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15: Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

voir chapitre 2

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Néant

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15)

Angers: 02 41 48 21 21 - Bordeaux: 05 56 96 40 80

Lille: 0 825 812 822 - Lyon: 04 72 11 69 11

Marseille: 04 91 75 25 25 - Nancy: 03 83 32 36 36

Paris: 01 40 05 48 48 - Rennes: 02 99 59 22 22

Strasbourg: 03 88 37 37 37 - Toulouse: 05 61 77 74 47

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 6/9

Date d'impression : 09.12.2014

Numéro de version 3

Révision: 09.12.2014

Nom du produit: WHITE SPIRIT
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 7)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

Date d'impression : 09.12.2014

Numéro de version 3

Révision: 09.12.2014

Nom du produit: **WHITE SPIRIT**
Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%).

(suite de la page 8)

Annexe: Scénario d'exposition

· **Désignation brève du scénario d'exposition** Non disponible

FR